

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **14 septembre 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Julie Gagnon	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Linda Thomas	Siège No 6	Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-09-228

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 14 septembre 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 10 août 2015

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Août 2015
- 5 Adoption règl. 686-15 - Amendement règl. 658-12 - Tarification
- 6 Adoption règl. 687-15 - Amendement règl. 657-12 - Permis et certificats
- 7 Avis de motion règl. 688-15 - Amendement règl. zonage
- 8 Adoption premier projet règl. 688-15 - Amendement règl. zonage
- 9 Demande Club Oasis
- 10 549 rue Principale - Électricité
- 11 Subvention TECQ 2014-2018
- 12 Remboursement clients au crédit
- 13 Appui aux Producteurs de lait du Centre-du-Québec

Sécurité incendie

- 14 Achat septembre 2015
- 15 Fin de probation Jean-François Côté

Voirie

- 16 ARDAD - Demande d'autorisation de traverse chemins publics

- 17 Abrasif - Hiver 2015-2016
- 18 Réparation mur garage
- 19 Correction accotement Lachapelle
- 20 Marquage de lignes
- 21 Achat d'une radio-communication - tracteur
- 22 Pneus avant de la niveleuse

Hygiène du milieu

- 23 Installation enregistreur de débordement

Urbanisme et zonage

- 24 Modification de la demande de Marcel et Michelle Hébert à la CPTAQ

Loisirs et culture

- 25 Travaux centre des loisirs
- 26 Aménagement piste cyclable
- 27 Avance de fonds - Comité des loisirs
- 28 Autorisation passage piste cyclable - Sclérose latérale amyotrophique (SLA)
- 29 Club de lecture - Rapport d'activités 2015
- 30 Remboursement repas bénévoles - loisirs

Général

Varia :

- 31 **Correspondance**
Correspondances reçues - août 2015
- 32 **Période à l'assistance**
- 33 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-229

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 août 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2015-09-230

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2015

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-231

5. ADOPTION RÈGL. 686-15 – AMENDEMENT RÈGL. 658-12 - TARIFICATION

ATTENDU le règlement 658-12 sur la tarification adopté le 5 novembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier le tarif de certains certificats et permis;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 août 2015, par le conseiller François Vallières;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 686-15 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

L'article 3.2 (tarification des permis de construction) du règlement *658-12 Règlement sur la tarification* est amendé de la façon suivante :

Paragraphe a) (usages du groupe d'usages Habitation (H) définis au règlement de zonage en vigueur), quatrième alinéa :

Construction d'une affiche, panneau-réclame et autre enseigne : vingt-cinq dollars (25 \$)

Paragraphe b) (usages autres groupes d'usages au règlement de zonage en vigueur), quatrième alinéa:

Bâtiment accessoire : vingt-cinq dollars (25 \$)

Paragraphe c) (autres tarifications), premier alinéa :

Pour réaliser ou transformer un ouvrage ou une construction autre qu'un bâtiment ainsi qu'une piscine creusée : vingt-cinq dollars (25 \$), (excluant une clôture, un muret, une haie).

L'article 4.3 (tarification du certificat d'autorisation pour déplacement d'une construction) du règlement *658-12 – Règlement sur la tarification* est amendé de la façon suivante :

Le tarif exigé pour un certificat d'autorisation pour le déplacement d'une construction est fixé à :

- Construction d'une superficie de 20 m² et moins : vingt-cinq dollars (25 \$)
- Construction d'une superficie de plus de 20 m² : cent dollars (100 \$)

L'article 5.2 (certificat d'autorisation pour une maison intergénérationnelle) du règlement *658-12 – Règlement sur la tarification* est amendé de la façon suivante :

Aucun tarif ne doit être acquitté par le requérant d'une demande pour une maison intergénérationnelle.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents le 14 septembre 2015.

R2015-09-232

6. ADOPTION RÉGL. 687-15 – AMENDEMENT RÉGL. 657-12 – PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU le règlement 657-12 sur les permis et certificats adopté le 5 novembre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite apporter une modification à son règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 août 2015, par le conseiller François Vallières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 687-15 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

L'article 5.6 (caducité du certificat d'autorisation pour rénovation) du règlement 657-12 *Règlement sur les permis et certificats* est amendé de la façon suivante :

Le certificat est caduc si la rénovation ne se termine pas dans les douze (12) mois de la date d'émission du certificat d'autorisation pour rénovation. Dans un tel cas, le demandeur doit procéder à une nouvelle demande; le montant payé pour la demande originale n'est pas remboursable.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents le 14 septembre 2015.

7. AVIS DE MOTION RÉGL. 688-15 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Lavallée, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de zonage 654-12, intitulé *Règlement 688-15 – Amendement au règlement de zonage* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

8. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 688-15 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite reconnaître le camping existant depuis 1976 dans la zone A6 (Loisirs Air Soleil, 238 chemin Allard);

ATTENDU QUE ce camping était autorisé dans l’ancien règlement de zonage et que la municipalité souhaite simplement réintégrer cette autorisation dans son nouveau règlement de zonage;

ATTENDU QU’IL y a lieu de continger à un seul établissement de ce type l’usage camping dans la zone A6 car le but recherché est de reconnaître le camping existant et non de permettre de nouveau camping dans cette zone;

ATTENDU QU’IL est opportun de permettre l’usage camping uniquement sur les terrains appartenant aux propriétaires des lieux au 1^{er} juillet 2015, limitant ainsi l’usage camping à cet endroit précis;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de conférer la pleine valeur à ce camping en le soustrayant du régime de droits acquis;

ATTENDU QUE les propriétaires du camping ont investi une somme considérable aux cours des dernières années pour rendre conforme toute la gestion des eaux usées et qu’ils ont obtenu leur certificat de conformité auprès des autorités compétentes;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement a été donné, à la présente séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 septembre 2015, par le conseiller Pierre Lavallée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d’adopter le premier projet de règlement d’amendement no. 688-15 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L’annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

- a) Dans la grille représentant la zone A6, il est inséré dans la section « Commerces et services », à la colonne numéro 4 (commerces et services de détail et service lourd - c3) et à la ligne « Usages spécifiquement permis », la note « (6) », permettant ainsi spécifiquement l’usage terrain de camping sous réserve des restrictions de la note 6;
- b) Dans la grille représentant la zone A6, il est ajouté dans la section « Notes » la note 6 qui se lit comme suit :

« (6) 7491 terrain de camping à raison d’un seul pour l’ensemble de la zone. Permis uniquement sur des terrains existants au 1^{er} juillet 2015 »;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu’une assemblée publique de consultation ai lieu le 28 septembre 2015 à 19 h 30, à la sacristie de l’Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L’Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents le 14 septembre 2015.

R 2015-09-234

9. DEMANDE CLUB OASIS

ATTENDU QUE le Club Oasis (âge d'or de L'Avenir) demande à la municipalité le prêt du tracteur à gazon afin de faire la tonte sur le terrain du club Oasis;

ATTENDU QUE M. Jean-Claude Lefevbre est responsable de l'entretien du terrain du club;

ATTENDU QUE le Club Oasis est un organisme sans but lucratif de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la municipalité prête le tracteur à gazon au Club Oasis de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-235

10. 549 RUE PRINCIPALE – ÉLECTRICITÉ

ATTENDU les nouveaux locataires, Synaptik Média dans le local de la municipalité au 549 rue Principale;

ATTENDU QUE l'électricité est aux frais du locataire;

ATTENDU QUE jusqu'au branchement indépendant, la municipalité doit refacturer un montant pour l'électricité;

ATTENDU QUE pour la période de mai à juillet le montant à facturer à Synaptik est de 219.46 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la municipalité émette une facture de 219.46\$ pour les frais d'électricité à Synaptik Média.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-236

11. SUBVENTION TECQ 2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-237

12. REMBOURSEMENT CLIENTS AU CRÉDIT

ATTENDU QUE les clients suivants ont fait une demande de remboursement de trop-perçu de taxes :

Clients	Montant
# 5	548.45 \$
# 149	26.87 \$
# 227	206.73 \$
# 588	168.35 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser le remboursement des clients ci-haut mentionnés pour les versements de taxes municipales perçus en trop.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-238

13. APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre-du-Québec compte 846 entreprises laitières représentant 25% des fermes qui produisent près de la moitié des revenus agricoles de la région, la production laitière générant ainsi des revenus et taxes significatifs;

ATTENDU la tenue actuelle de négociations dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) entre le Canada et 11 autres pays;

ATTENDU QUE l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec est préoccupé par l'abolition possible du système canadien de gestion de l'offre, un mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volaille et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici, productions principalement destinées au marché intérieur;

ATTENDU QUE l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec sollicite l'appui de la MRC de Drummond dans ce dossier qui constitue une priorité pour cette dernière;

ATTENDU QUE les pressions exercées pour l'ouverture du marché canadien sont fortes et touchent tous les produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs de consommation);

ATTENDU QUE selon Les producteurs de lait, le système canadien de gestion de l'offre constitue l'un des systèmes les plus justes au monde et qu'advenant l'abolition de ce système, les entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître pour plusieurs au profit notamment des entreprises américaines;

ATTENDU QUE les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes, le producteur étant ainsi rémunéré plus équitablement;

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers, soit la gestion de la production, le contrôle des importations et la politique de prix couvrant les coûts de production, sans accès supplémentaire au marché canadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de demander au ministre fédéral de maintenir le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant pas d'accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre, dans le cadre des négociations du partenariat transpacifique (PTP).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2015-09-239

14. ACHAT SEPTEMBRE 2015

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :

Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour septembre 2015

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Prévention</u>				
02 220 00 670	100 cahiers d'activités pour les jeunes pour la visite de l'école et des résidences	175.00 \$	1	175.00 \$
02 220 00 670	100 accroches-portes pour visites de prévention	150.00 \$	1	150.00 \$
Total de la demande				325.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 325 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-240

15. FIN DE PROBATION – JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ

ATTENDU la résolution R2015-03-074 concernant l'embauche de Monsieur Jean-François Côté comme apprenti pompier;

ATTENDU QUE la probation de Monsieur Côté s'est terminée le 2 septembre dernier;

ATTENDU QUE Monsieur Luc Côté, directeur du service de sécurité incendie, recommande l'acceptation de Monsieur Jean-François Côté à titre de pompier de la municipalité et son inscription à la formation de base obligatoire Pompier I dès qu'une cohorte est prévue dans la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter Monsieur Jean-François Côté à titre de pompier de la municipalité et son inscription à la formation de base obligatoire Pompier I.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2015-09-241

16. ARDAD – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE CHEMINS PUBLICS

ATTENDU la demande écrite de Club de motoneige ARDAD de Drummondville afin de recevoir l'autorisation de traverser certains chemins publics de la municipalité par un sentier de motoneige ;

ATTENDU QUE les traverses demandées sont situées sur les routes énumérées ci-bas ;

7 ^e Rang	Lot 405	Traverse
6 ^e Rang	Lots 405 et 397	1 KM
5 ^e Rang	Lot 397	Traverse
4 ^e Rang	200 m de la Route Ployart	Traverse
2 ^e Rang	738	Traverse
1 ^{er} Rang	29	Traverse
6 ^e Rang (Tourville)	150 m de Rte O'Brien	500 m.

Route O'Brien 200 m du 6^e Rang (Tourville) Traverse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accorder la demande du Club de motoneige ARDAD pour une autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-242

17. ABRASIF – HIVER 2015-2016

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasifs pour la saison d'hiver 2015-2016, soit abrasif et déglaçant ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite augmenter le pourcentage de sel dans l'abrasif le faisant passer de 5% à 10%;

ATTENDU QU'une quantité de 1300 tonnes de sable et de 130 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2015-2016;

ATTENDU les soumissions reçues d'Excavation Jean-Noël Francoeur à 8 \$ la tonne, Transport Fréchette à 6.20 \$ la tonne et Lagacé Transport à 5 \$ la tonne ;

ATTENDU les soumissions reçues pour du déglaçant de Sel Warwick à 96.00 \$ la tonne livrée, Mine Seleine à 100.34 \$ la tonne livrée, Sel Frigon à 92.47 \$ la tonne livrée et Calclo à 88.00 \$ la tonne livrée ;

ATTENDU QUE l'achat de bâches et du temps de machinerie au montant d'environ 2 000 \$ seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 20 000 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasif et de déglaçant pour l'hiver 2015-2016 :

- Achat de 1300 tonnes de sable de Lagacé Transport au montant de 5\$ / tonne pour un coût total de 6 500 \$ plus taxes ;
- Achat de 130 tonnes de sel de Calclo au montant de 88 \$ / tonne livrée pour un coût total de 11 440 \$ plus taxes;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 2 000 \$;

Il est aussi résolu de faire l'achat d'une quantité supplémentaire de sel afin de l'inclure dans la réserve de sable restante de l'an passé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-243

18. RÉPARATION MUR GARAGE

ATTENDU QUE des réparations sont à effectuer entre les deux portes de garage de la voirie afin de redresser et solidifier le tout;

ATTENDU les soumissions reçues de JCT à 2 067.69 \$ plus taxes et de Construction JBR à 3 650 \$ plus taxes afin de remplacer les revêtements métalliques pour les 2 cadres des portes, l'installation de nouveaux coupes froid et remplacer le muret entre les 2 portes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser les travaux de réparations au garage par JCT pour un montant de 2 067.69 \$ plus taxes. Il est aussi résolu d'autoriser le remplacement des colombages si ceux-ci sont affectés par les moisissures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-244

19. CORRECTION ACCOTEMENT LACHAPELLE

ATTENDU QUE des travaux de correction d'accotement sur la route Lachapelle sont à effectuer avec du matériel de rechargement afin d'augmenter la hauteur de l'accotement au même niveau que la chaussée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux de correction d'accotement sur la route Lachapelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-245

20. MARQUAGE DE LIGNES

ATTENDU QU'il y a lieu de faire des travaux de marquage de lignes sur la route Lachapelle, la route Boisvert et la route Ployart pour un total d'environ 14 km;

ATTENDU la soumission de Marquage Traçage Québec au montant de 2 433.60 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de marquage de lignes par Marquages Traçages Québec pour environ 14 km sur les routes Lachapelle, Boisvert et Ployart pour un montant d'environ 2 433.60 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-246

21. ACHAT D'UNE RADIOCOMMUNICATION – TRACTEUR

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'ajout d'une radio type CB pour le tracteur afin de faciliter les communications lors du déneigement et d'effectuer l'entretien sur les radios existantes;

ATTENDU la soumission de Communications Plus au montant de 774 \$ plus taxes pour l'achat d'une radio, l'installation et l'entretien sur les deux radios déjà en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire l'achat d'une radio supplémentaire et l'entretien sur les radios existantes par Communication Plus pour un montant de 774 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-247 22. PNEUS AVANT DE LA NIVELEUSE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat de deux pneus avant pour la niveleuse;

ATTENDU les soumissions de Centre du pneu Patry au montant de 2 226 \$ et de Pneus Bélisle au montant de 2 400 \$ pour des pneus Dynamo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de faire l'achat de 2 pneus avant pour la niveleuse chez Centre du pneu Patry pour un montant de 2 226 \$ plus installation et taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2015-09-248 23. INSTALLATION ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT

ATTENDU la résolution R 2015-05-143 concernant l'achat et l'installation d'un enregistreur de débordement;

ATTENDU qu'après vérification, l'ajout d'un boîtier avec adaptateur est nécessaire à l'installation;

ATTENDU la soumission de CWA pour l'achat d'un boîtier à 555 \$ et l'installation à 82 \$ de l'heure plus frais de transport et taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'un boîtier avec adaptateur au montant de 555 \$ et l'installation par CWA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2015-09-249 24. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE MARCEL ET MICHELLE HÉBERT À LA CPTAQ

ATTENDU QU'à la séance du 3 novembre 2014, le conseil municipal a adopté une résolution pour recommander la demande de monsieur et madame Hébert afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour morceler le lot 67 et partie du lot 8, du cadastre de Durham, afin d'avoir un espace suffisant pour faire l'élevage de chevaux, le pacage et foin nécessaire à cet élevage;

ATTENDU comme l'indique le dossier, la demande visait initialement à acquérir de monsieur Jean-Guy Bisailon, une superficie approximative de 24.53 hectares ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre publique tenue le 1^{er} septembre 2015, les demandeurs ont informé la Commission que la demande était modifiée pour ajouter une superficie boisée d'environ 13.47 hectares sur partie du lot 9, au Nord-ouest du lot 8-P, faisant en sorte que la superficie à être aliénée serait d'environ 38 hectares;

ATTENDU QUE la demande a également été modifiée pour faire en sorte que le vendeur, monsieur Jean-Guy Bisailon, puisse conserver une parcelle de terrain de 50 pieds en façade du rang 1 par 200 pieds de profondeur à être

prise au Sud-est du lot 8-P que devait acquérir les demandeurs de façon à ce que la partie résiduelle de la terre de monsieur Bisaillon, soit le bloc de terre réparti de part et d'autre du 1^{er} rang au Nord-est de la superficie visée, puisse être contigüe avec le bloc de terre localisé au Sud-est de la superficie visée, comme en fait état la Commission, à la page 3, dans le compte rendu de la demande et de l'orientation préliminaire, du 14 mai 2015, au dossier 408703;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu que pour les mêmes motifs que la première résolution, la municipalité recommande à la Commission de faire droit à la demande modifiée de Marcel et Michelle Hébert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2015-09-250

25. TRAVAUX CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QU'il y a lieu de rafraîchir les salles de bain au centre des loisirs ainsi que de faire cirer le plancher de la salle;

ATTENDU QUE les travaux dans les salles de bain consistent à repeindre, changer le revêtement de plancher, de changer un des meubles de lavabo et la robinetterie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de rénovation des salles de bain et le cirage du plancher de la salle au centre des loisirs pour un montant d'environ 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-251

26. AMÉNAGEMENT PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement de la halte de la piste cyclable sont à effectuer;

ATTENDU QUE les travaux consistent à faire l'aménagement d'une allée entre la piste et la halte, faire du terreautage et de semer du gazon;

ATTENDU QU'un montant d'environ 250 \$ est estimé pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux pour l'aménagement de la halte sur la piste cyclable pour un montant d'environ 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-09-252

27. AVANCE DE FONDS - COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité a fait une avance de fonds de 1 000 \$ au comité des loisirs pour L'Avenir en fête;

ATTENDU QUE cette avance a été remboursée par le comité, mais qu'il y a lieu d'entériner le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'entériner l'avance de fonds de 1 000 \$ fait au comité des loisirs dans le cadre de L'Avenir en fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-09-253

28. AUTORISATION DE PASSAGE PISTE CYCLABLE – SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SAL)

ATTENDU QUE Madame Jeannine Labonté a déposé une demande d'autorisation de passage sur la piste cyclable pour une marche afin d'amasser des fonds pour M. Alain Rose, atteint de la sclérose latérale amyotrophique (SLA);

ATTENDU QUE la demande consiste à avoir l'autorisation de circuler sur la piste cyclable le dimanche 27 septembre avec trois voiturettes de golf, dont une voiturette de golf 8 passagers, qui serviront à faire la sécurité;

ATTENDU QUE seuls les véhicules autorisés par le conseil peuvent circuler sur la piste cyclable;

ATTENDU QUE les dollars amassés lors de cet évènement serviront à adapter la résidence de M. Rose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'utilisation de la piste cyclable pour la marche SLA du 27 septembre. Il est aussi résolu d'autoriser pour cette journée le passage de 3 voiturettes de golf, dont une voiturette 8 passagers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-254

28. CLUB DE LECTURE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

ATTENDU QU'un club de lecture appelé *Le Club des rats de bibliothèque de L'Avenir*, organisé par Madame Marielle Fafard, a eu lieu cet été;

ATTENDU QUE la municipalité a fait parti des partenaires financiers pour un montant de 500 \$;

ATTENDU QUE 30 enfants ont participé au club et que le nombre total de livres lus est de 189;

ATTENDU QUE l'activité a su combler un besoin et fut un succès;

ATTENDU QUE trois partenaires financiers ont manifesté le souhait de contribuer au club de lecture l'an prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de féliciter Madame Fafard pour cette activité et que la municipalité manifeste son intérêt à contribuer au Club de lecture *Le Club des rats de bibliothèque de L'Avenir* pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-09-255

29. REMBOURSEMENT REPAS BÉNÉVOLES – LOISIRS

ATTENDU QUE des bénévoles ont fait la pose de la tourbe aux loisirs;

ATTENDU QUE le comité des loisirs, afin de remercier ces bénévoles, leur a offert un repas de la cantine, opéré par le buffet à la carte, lors de L'Avenir en fête;

ATTENDU QU'il il y lieu de faire le remboursement des repas au comité de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité paie les repas de L'Avenir en fête aux bénévoles ayant fait la pose de la tourbe aux loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

30. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2015 est remis à tous les conseillers.

31. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-09-256

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 34 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 octobre 2015.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse EP (07/07) et TEU (14/07)	379,08 \$
Environex	Analyse EP (11-25/08)	112,86 \$
Entreprise A. Dauphinais	R2015-07-188 Réparation fissures asphalte	4 297,77 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Septembre 2015	316,63 \$
Lagacé Transport Inc	R2015-07-189 TEU / R2015-05-154 Jeux d'eau	1 182,98 \$
VWR International Co	Breaker grif - TEU	91,89 \$
Vanier Isabelle	Remboursement annonce dans revue Publiquip	98,82 \$
Carrieres PCM Inc.	R2015-05-154 Jeux d'eau R2015-07-189 TEU	1 198,23 \$
Carrieres PCM Inc.	R2015-08-214 Fossé 2e Rang/Gagnon	710,02 \$
Carrieres PCM Inc.	R2015-08-214 Fossé Gagnon/2e Rang/ marcotte	1 186,69 \$
Bourgault & Fils inc	Transport salon de quilles - Camp de jour	155,22 \$
WSP Canada inc	R2015-03-086 Jeux d'eau	2 023,56 \$
Construction Lavallée	R2015-05-154 Mise en marche manuel opération	574,88 \$
La Coop des Montérégiennes	Drain - Terrain de baseball	73,11 \$
La Coop des Montérégiennes	Boulons - Niveleuse	6,34 \$
Soudure Dubuc Enr	Souder réservoir essence - Mack blanc	434,60 \$
Elyse Maheu	Déplacement Richmond - Pamphlet 22 août	15,12 \$
Salon de quilles de la Place	Activité salon de quilles - Camp de jour	114,00 \$
Simon Duchesneau	Jeux gonflables - Camp de jour	400,00 \$
Elyse Maheu	Remboursement achat - Camp de jour	180,09 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Papiers à mains et sacs poubelle - Camp de jour	119,50 \$
Excavation Yergeau inc	R2015-08-214 Fossé 4e, 5e et 7e Rang	776,08 \$
Excavation Yergeau inc	R2015-08-214 Fossé route McGiveney	1 396,94 \$
Excavation Yergeau inc	R2015-08-214 Fossé 2e /Gagnon, 4e /Marcotte	1 474,54 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons hexagones - Faucheuse	11,87 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Mack blanc	132,22 \$
Les Équipements Thivierge inc	Réparation scie à chaîne	47,42 \$
Machinerie C & H inc	Bolts, nuts, knives twisted - Tracteur et faucheuse	156,28 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérification, réparation inspection - Mack blanc	1 018,29 \$
Megaburo	Lecture de compteur (136753 à 137837)	14,33 \$
Megaburo	Couverture plastique - Camp de jour	33,48 \$
Megaburo	Blocs de message téléphonique	12,36 \$
Megaburo	Stylos	17,99 \$
Megaburo	Lecture de compteur (137837 à 138992)	15,26 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie - LAVI 20150713-013	319,80 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie - LAVI 20150718-014	241,06 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie - LAVI 20150718-014	403,56 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie - LAVI 20150713-013	398,74 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie - LAVI 20150417-009	321,70 \$
Lefebvre B. Stella	Achat nettoyeur toilette et dégraisseur	27,42 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de septembre 2015	340,05 \$
Réfrigération Pole Nord Ltée	Réparation système climatisation - Loisirs	251,51 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2014-10-260 Consultation urbaniste	1 056,34 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	T-shirt, pantalon, chandail - J-G Pepin	129,30 \$
Jacques Sébastien	Vaccin	75,00 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 102,27 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Fréquence numérique - Septembre 2015	151,82 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Rocker switch - Mack blanc	40,66 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Sensor et insulator - Mack blanc	103,70 \$
Nadeau Samuel	Remb tx non résident (Céleste, Cybel Constance)	76,50 \$
Pépin Jean-Guy	Vaccin hépatite A et B	65,00 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l.	R2014-09-222 Reddition de compte MTQ	1 149,75 \$
Vetements T.S. Inc.	Pantalon et bermuda - I. Vanier	66,18 \$

Entreprises Pascal Bégin inc	R2015-08-213 Débroussaillage	4 599,00 \$
La Recharge	Cartouche imprimante (Hp et Hp couleur)	724,85 \$
Précourt Olivier	R2014-04-115 Contrat TEU - Aout 2015	634,85 \$
Lemire Suzie	Déplacement dg - Aout- 2015	36,12 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat cellulaire maire	360,74 \$
F Q M	R2015-08-220 Formation - Zonage agricole	580,62 \$
Poulin Richard	Remb tx non résident (Xavier - Hockey)	185,00 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Août 2015	63,00 \$
Wurth Canada Limited	Nettoyeur a freins, peinture noire, racc graisse	151,47 \$
Les Entreprises Martial Coté	Branchement du nouveau compteur	98,88 \$
Mailloux Gilles	Déplacement carrière-sablière - Aout 2015	70,14 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Aout 2015	38,64 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	32 642,12 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Août 2015	122,01 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/07/15 au 15/08/15	105,08 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/07/15 au 15/08/15	434,77 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/07/15 au 15/08/15	139,30 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Avance de fonds	1 000,00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Remboursement achat tables de pique-nique	300,00 \$
Construction Lavallée	R2015-05-154 Jeux d'eau moins 10% de retenue	102 535,85 \$
Évolution Jeunesse	Monstre de la Nouvelle France - Camp de jour	170,00 \$
Michael Chieco	R2015-08-225 Achat tables de pique-nique	600,00 \$
Guylaine Ménard	Achat matériel camp de jour	36,68 \$
Roxanne Gill	Achat matériel camp de jour	34,14 \$
Mathieu Dufort	Achat matériel camp de jour	31,78 \$
Roxanne Gill	Achat matériel camp de jour	56,67 \$
Fabrique de L'Avenir	R2015-08-208 Publicité bulletin paroissial	50,00 \$
Hydro Québec	R2015-06-163 Nouveau compteur (549 Principale)	1 713,32 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriote 15/05/15 au 23/07/15	99,24 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/08/15 au 31/08/15	491,23 \$
MRC Drummond	R2015-03-069 Quote-part - Août 2015	5 292,12 \$
Office municipal d'habitation	R2015-08-207 Contribution financière 2015	1 006,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2015-03-069 Quote-part - Août 2015	7 565,28 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat matériel camp de jour	282,90 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	122 066,37 \$

SALAIRE AOÛT 2015	
Salaires nets août 2015	21 722,21 \$
Remises provinciales août 2015	5 655,93 \$
Remises fédérales août 2015	2 587,63 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AOÛT 2015	29 965,77 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2015	32 642,12 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOÛT 2015	122 066,37 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 2015	184 674,26 \$